



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2019-2024

du Cégep Beauce-Appalaches

Janvier 2020

Introduction

Le plan stratégique du Cégep Beauce-Appalaches couvre les années 2019 à 2024. Il a été adopté par le conseil d'administration le 28 février 2019. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 11 juin 2019.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 22 janvier 2020. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep Beauce-Appalaches couvre la période de 2019 à 2024, soit une durée de 5 ans. Ce quatrième plan stratégique du Collège est le résultat d'une démarche réalisée en onze mois, soit d'avril 2018 à février 2019. Cette démarche s'est appuyée, entre autres, sur le bilan du plan précédent, et elle a été l'occasion pour le Collège de consulter plusieurs groupes d'intervenants internes et externes. La première orientation du plan stratégique intègre le plan de réussite du Collège.

Le plan stratégique débute par un mot du directeur général du Collège. Après une brève présentation du Collège, il présente la démarche suivie, la mission, les valeurs, les constats de l'analyse de la situation et la vision, puis les orientations et les objectifs stratégiques qui en découlent. Enfin, il décrit les mécanismes de suivi de la mise en œuvre, de révision et de reddition de compte, de même que la façon dont les indicateurs et les cibles seront déterminés.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Collège est conforme à l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Il tient compte de la situation du Collège et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2017-2022, soit la version qui était en vigueur au moment de son élaboration, il couvre une période de cinq ans, il comporte l'ensemble des objectifs que le Collège entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission et il intègre un plan de réussite. Le Collège rend public son plan stratégique par l'intermédiaire, entre autres, de son site Internet.

Toutefois, la Commission constate que le Collège ne dispose pas, comme le prévoit l'article 16.2 de la Loi, de document expliquant le plan de réussite à l'intention des étudiants et des membres de son personnel. En conséquence,

la Commission recommande au Cégep Beauce-Appalaches d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite.

En accord avec l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le Collège a réalisé une analyse de sa situation interne et externe, et il présente les principaux constats en découlant, soit les forces et les faiblesses du Collège, de même que les opportunités, les tendances émergentes et les menaces. Le Collège ne présente pas l'analyse elle-même, mais il mentionne les principales sources d'information sur lesquelles elle s'appuie. Ces sources sont diversifiées et elles témoignent de la large consultation sur laquelle repose le plan stratégique.

Les orientations

Le Collège déploie son plan stratégique selon trois orientations touchant la réussite et la persévérance, le milieu d'apprentissage et de travail, et la visibilité, le rayonnement et l'implication de l'établissement. Le plan fait clairement état des éléments qui relient ces orientations à la mission du Collège, à la vision de son développement et aux principaux constats qui découlent de l'analyse de sa situation.

Les objectifs stratégiques

Le Collège a déterminé 17 objectifs stratégiques qui correspondent aux grands chantiers qu'il entend mettre en œuvre, chacun étant associé à l'une ou l'autre des trois orientations. Pour la plupart, ces objectifs sont clairs et en lien avec les enjeux. Le plan indique, à la section *Indicateurs et cibles*, que des indicateurs associés aux objectifs stratégiques et aux orientations ont été proposés par le comité responsable de l'élaboration du plan et par le comité de réussite, et que ces indicateurs et leurs cibles correspondantes seront établis au moment de la mise en œuvre du plan. De ce fait, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, ne présente pas d'indicateurs ni de cibles, ce qui pourrait compliquer la reddition de comptes annuelle des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique, conformément à l'article 27.1 de la Loi. C'est pourquoi

la Commission recommande au Collège d'inscrire dans son plan stratégique, pour chacun des objectifs stratégiques, incluant ceux relatifs au plan de réussite, les indicateurs et les cibles qui lui permettraient d'apprécier la progression vers leur atteinte et de rendre public le plan actualisé.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le Collège a prévu des moyens pour atteindre les objectifs, de même qu'un mécanisme de planification et de suivi de la mise en œuvre. Ce mécanisme identifie les principaux responsables de la planification et du suivi de la mise en œuvre du plan et décrit les

principaux moments des activités de suivi. Un comité conseil est chargé de cibler les priorités annuelles et de préciser les indicateurs et les cibles.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan contient un mécanisme de suivi des résultats de même qu'un mécanisme de révision annuelle qui permet l'actualisation du plan au besoin. Les principaux éléments du mécanisme de suivi des résultats sont les bilans annuels des plans de travail des directions et services, le bilan annuel du comité conseil mis en place par le Collège, faisant état de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la progression des indicateurs, le tableau de bord de la direction générale et le rapport annuel du Collège.

Le plan de réussite

Le plan de réussite est intégré au plan stratégique par l'entremise de la première orientation, « Renforcer l'excellence du Cégep en matière de réussite scolaire et de persévérance aux études ». Les objectifs associés à cette orientation visent à consolider et à poursuivre le développement des projets d'encadrement personnalisés et des services auprès des étudiants qui rencontrent des difficultés pouvant nuire à leur réussite, à proposer des nouvelles mesures d'encadrement aux étudiants provenant de l'international ainsi que de l'extérieur de la région ou d'adapter les mesures existantes pour ces personnes, à implanter une stratégie d'amélioration de la réussite des quasi-diplômés, et à stimuler et à soutenir l'implication et l'engagement des étudiants dans les diverses activités éducatives, sportives et socioculturelles proposées par le Cégep. Ces objectifs sont généralement en lien avec les obstacles à la réussite déterminés par le Collège.

Conclusion

La Commission estime que le *Plan stratégique 2019-2024* du Cégep Beauce-Appalaches, incluant le plan de réussite, est **partiellement conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La Commission recommande au Cégep Beauce-Appalaches d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite. La Commission recommande également au Collège d'inscrire dans son plan stratégique, pour chacun des objectifs stratégiques, incluant ceux relatifs au plan de réussite, les indicateurs et les cibles qui lui permettraient d'apprécier la progression vers leur atteinte et de rendre public le plan actualisé.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Sylvain Parent

COPIE CERTIFIÉE CONFORME